



# La Justice sociale et l'Égalité en Europe

*c'est possible !*





Caritas Europa se réserve le droit de ne pas être tenue pour responsable de la précision et de l'exhaustivité des informations reprises dans la présente publication. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité en cas de dommages causés dans l'utilisation des informations fournies, qui se révéleraient incomplètes ou incorrectes.

**Les membres suivants du groupe de travail de Caritas Europa consacré aux modèles sociaux européens ont contribué à la présente publication :**

**Alexander Machatschke**  
Caritas Autriche

**Larissa Franz-Koivisto**  
Caritas Finlande

**Thijs Smeyers**  
Caritas Belgique

**Evelyn Karastamati**  
Caritas Grèce

**Lola Schulmann**  
Caritas France  
(Secours Catholique)

**Walter Nanni**  
Caritas Italie

**George Joseph**  
Caritas Suède

**Robert Urbé**  
Caritas Luxembourg

**Peter Verhaeghe**  
Caritas Europa –  
Secrétariat

**Hasmik Sargsyan**  
Caritas Arménie

**Dr. Rosemary Keenan**  
Caritas Angleterre et Pays  
de Galles (CSAN)

**Joep van Zijl**  
Caritas Pays-Bas  
(Cordaid)

**Rosica Nikolova**  
Caritas Bulgarie

**Juraj Barat**  
Caritas Slovaquie

**Stephan Schwerdtfeger**  
Caritas Allemagne

Document revu par Peter Verhaeghe et Shannon Pfohman.

Publié à Bruxelles en novembre 2016 par Caritas Europa, rue de la Charité 43,  
1210 Bruxelles, Belgique.



Cette publication a bénéficié du soutien financier du Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale « EaSI » (2014-2020). Pour davantage d'informations, veuillez consulter le site : <http://ec.europa.eu/social/easi>

*Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne.*

## Préambule

“

*« Les situations auxquelles nous sommes confrontés dans les campagnes sont très complexes, car la population est de plus en plus vieillissante et ne bénéficie plus de l'aide des jeunes générations. En raison de la pauvreté et de la pénurie d'emplois, les jeunes préfèrent partir travailler à l'étranger et gagner un salaire plus décent. De plus en plus de femmes quittent leur famille sans avoir toujours un contrat d'emploi ou sans être suffisamment informées quant à la situation de leur pays de destination... Ni les maires, ni les autorités locales ne savent comment répondre à cette situation, n'ont pas de solution ni aucune aide.»*

**Travailleur social de Caritas Iasi, région de Moldavie, Roumanie**

Les personnes, plus particulièrement celles confrontées à des conditions de vie difficiles sont au cœur des préoccupations de Caritas. Ceci devrait également être le cas pour les hommes politiques et pour les personnes qui partagent une responsabilité envers l'ensemble de la société et de ses structures. Caritas Europa est convaincue que les structures doivent servir les personnes et non l'inverse. Les structures qui créent ou maintiennent l'injustice sociale, la pauvreté et l'exclusion sociale doivent être repensées et améliorées, ou remplacées par des structures plus justes. Le cas échéant, la mise en place de structures plus justes signifierait que les personnes en situation de pauvreté ne sont pas exclues ou abandonnées et qu'un système de protection sociale solide est mis en place, afin de les responsabiliser et de leur permettre de s'aider elles-mêmes.

De tels processus de changement peuvent être réalisés au mieux lorsque les personnes affectées sont activement impliquées dans les décisions qui les affectent. En plaidant en faveur des personnes dans le besoin, et à leurs côtés, en transformant la société en une civilisation plus juste et plus inclusive, Caritas encourage les personnes en situation de pauvreté à s'engager dans ces processus et à (re) découvrir que leur voix compte et qu'elles ont la possibilité d'influencer sur leur propre situation ainsi que sur celle de leur famille et de leur communauté.

Basée sur de telles expériences de Caritas aux niveaux local, régional, national, européen et mondial, cette publication tend à se concentrer sur des solutions plutôt que sur les problèmes. Les Caritas nationales, diocésaines et locales partout en Europe font ce qu'elles peuvent pour assister et responsabiliser les personnes afin de leur permettre d'échapper à la pauvreté et continueront jusqu'à ce que les États assument leurs pleines responsabilités pour tous leurs résidents.

J'aimerais remercier personnellement toutes les personnes vivant en situation de pauvreté en Europe pour avoir partagé leurs témoignages et contribué à cette publication. Je tiens aussi à remercier les prestataires de services, les équipes et les bénévoles de Caritas qui travaillent à combler les lacunes structurelles et à offrir une réponse humaine à ceux dans le besoin. Sans eux, Caritas ne pourrait pas apporter les expériences réelles de vie à l'ensemble des niveaux politiques. En outre, j'aimerais remercier les membres du groupe de travail de Caritas Europa sur les modèles sociaux européens pour avoir orienté le développement de cette publication et contribué à concevoir notre cap visionnaire pour l'Europe.

Généralement, il est fait appel à Caritas pour dénoncer des structures injustes : *« La dignité de la personne humaine et le bien commun sont au-dessus de la tranquillité de quelques-uns qui ne veulent pas renoncer à leurs privilèges. Quand ces valeurs sont touchées, une voix prophétique est nécessaire<sup>1</sup> »* afin de proposer de nouvelles solutions, car *« la disparité sociale est la racine des maux de la société<sup>2</sup> »* et *« la croissance dans l'équité exige quelque chose de plus que la croissance économique<sup>3</sup> »*.

J'espère que notre analyse Caritas de la réalité de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Europe, ainsi que nos manières innovantes de l'aborder, pourront inspirer les décideurs politiques à explorer, tester et mettre en œuvre de nouvelles manières d'organiser la solidarité, afin de créer une plus grande justice sociale partout en Europe. J'espère également que ceci sera perçu comme un soutien au Pilier européen des droits sociaux, comme étant un instrument crucial pour l'UE en vue de réaliser les Objectifs de développement durable. Pour terminer, j'espère que cette publication servira de source d'inspiration pour le plaidoyer des organisations Caritas, des organisations de la société civile et qu'elle permettra de façonner les politiques des décideurs dans tous les pays européens et au-delà, en vue d'atteindre de plus en plus de résultats en plaçant les êtres humains, notamment les plus vulnérables, au centre.



Jorge Nuño Mayer,  
Secrétaire Général

# Table des matières

Résumé exécutif .....	6
Le Modèle social de Caritas : introduction .....	7
<b>Pilier 1</b>	
La famille, cellule vitale de la société .....	9
1 Les pratiques prometteuses de Caritas .....	12
2 Caritas recommande .....	15
<b>Pilier 2</b>	
Les marchés de l'emploi inclusifs – le travail, source de bien-être .....	17
1 Les pratiques prometteuses de Caritas .....	21
2 Caritas recommande .....	23
<b>Pilier 3</b>	
La protection sociale, un investissement social sain .....	25
1 Les pratiques prometteuses de Caritas .....	29
2 Caritas recommande .....	31
Principales recommandations politiques pour des modèles sociaux résilients .....	32
Conclusion .....	35
Notes finales .....	37
Annexe I – Overview of Caritas's recommendations .....	38
Annexe II – La vision de l'Europe selon Caritas Europa .....	40
Annexe III – Liste des références .....	41

## Résumé exécutif

Cette publication présente les éléments de construction des modèles sociaux résilients, visant à garantir la justice sociale en Europe. Cette proposition basée sur la vision de la société de Caritas, laquelle aspire à garantir un niveau adéquat de solidarité dans nos sociétés, est le résultat d'un long processus d'observation, de réflexion et d'analyse des réalités sociales<sup>4</sup> et de pratiques innovantes testées au sein du réseau Caritas.

Toute réflexion sur la pauvreté dans le cadre de la doctrine sociale de l'Église se fonde sur le principe que chaque personne est sacrée et sociale, créée à l'image de Dieu et destinée à partager les biens de la terre et faisant partie d'une communauté de justice et de miséricorde. Caritas est convaincue de la nécessité d'aider ceux sans ressources, en leur offrant les moyens de répondre à leurs besoins fondamentaux et ainsi de les responsabiliser, mais également de changer les structures injustes dans la société, créatrices de pauvreté et d'exclusion sociale. Caritas plaide par conséquent en faveur du changement. Elle engage à cet effet les organisations membres qui travaillent directement avec les personnes en situation de pauvreté à dialoguer ensemble et à développer des stratégies de plaidoyer en vue du changement.

Caritas Europa a créé un groupe de travail dédié aux modèles sociaux européens, dont l'objectif est d'analyser la manière dont la solidarité peut au mieux être mise en pratique, afin de réduire efficacement les inégalités et d'éradiquer la pauvreté. Le modèle Caritas est basé sur trois piliers : la famille, cellule vitale de la société et principal filet de sécurité; les marchés de l'emploi inclusifs, reconnaissant la valeur du travail et de la contribution des personnes à la société; ainsi que le système de protection sociale, mécanisme de solidarité essentiel qui vise à garantir le bien-être de la société dans son ensemble<sup>5</sup>.

Caritas Europa a analysé les modèles sociaux européens à la lumière des inégalités croissantes, de la pauvreté et du besoin d'avoir des systèmes sociaux plus résilients, dans le but d'empêcher et de réduire la pauvreté intergénérationnelle persistante. Nous

sommes convaincus de la nécessité de subvenir aux besoins des personnes sans ressources, de les responsabiliser en vue de répondre à leurs besoins fondamentaux et de changer les structures de la société qui les maintiennent exclues de la communauté ou des lieux de prise de décisions en raison de leur manque de moyens. Le respect fondamental de la dignité humaine implique que tous les pays doivent protéger leurs résidents contre la pauvreté, tel qu'il est stipulé dans l'article 30 de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe<sup>6</sup> et par l'article 34 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE<sup>7</sup>.

Les modèles sociaux résilients sont des modèles capables de faire face aux défis économiques, sociaux et démographiques des sociétés. La crise économique et financière qui a débuté en 2008 s'est avérée être un "stress test" pour les modèles sociaux européens et a montré que la plupart des modèles ne sont pas en mesure de faire face adéquatement à l'ensemble des conséquences de telle crise. « *Six ans après le début de la crise en 2008, la crise économique laisse toujours sa marque sur les résidents et les économies de l'UE. Outre les énormes niveaux d'endettement et une très faible croissance économique, un très grand nombre de personnes sont au chômage et des millions de personnes vivent en situation de pauvreté ou sont menacées de pauvreté*<sup>8</sup> ». Les mécanismes de solidarité subissent une plus grande pression en raison des mesures d'austérité prises par les gouvernements sous forme de politiques dans le but de faire face aux conséquences de la crise. Déjà avant la crise, quelque 120 millions de personnes vivaient en situation de pauvreté ou étaient menacées de pauvreté en Europe. Ceci indique clairement que, même sans crise, les systèmes actuels de protection sociale ne tiennent pas leur promesse de sortir tous les résidents de la pauvreté.

Les recommandations formulées dans cette publication proposent des orientations à l'UE et aux décideurs politiques nationaux, afin de leur permettre de réviser leurs différents modèles sociaux et d'améliorer la capacité à éradiquer de manière efficace la pauvreté extrême et l'exclusion sociale.

# Le modèle social de Caritas : introduction

## CARITAS EUROPA DÉFINIT LA PAUVRETÉ COMME SUIT

« La pauvreté est un phénomène aux nombreuses dimensions et facettes et basé non seulement sur les revenus, comme ce fut le cas jusqu'ici, mais également sur les besoins essentiels, les droits humains fondamentaux, ainsi que sur d'autres impondérables, tels que vulnérabilité, risque, inégalité, marginalisation, discrimination, exclusion, sentiments d'impuissance, manque d'options et de choix<sup>9</sup>. »

Le préambule aux Objectifs de développement durable de l'ONU adoptés en 2015 stipule que : « Nous reconnaissons que l'éradication de la pauvreté, sous toutes ses formes et dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi mondial<sup>10</sup>. »

Le Fond monétaire international (FMI) reconnaît que l'inégalité systématique est une entrave à la croissance économique : « Ce serait une erreur que de se concentrer sur la croissance et de laisser l'inégalité à elle-même, non seulement parce que l'inégalité peut être éthiquement indésirable, mais aussi parce que la croissance qui en résulte peut être faible et insoutenable. Et deuxièmement, il y a fort peu de preuves de l'impact destructeur de la redistribution fiscale sur la croissance à un niveau macro-économique<sup>11</sup>. »

Cependant, la crise économique n'est pas la seule cause de cette tendance. Déjà avant la crise, des dizaines de millions de personnes vivaient en situation de pauvreté ou étaient menacées de pauvreté en Europe. En 2013, Caritas Europa a défini un ensemble de principes de base pour un système social durable<sup>12</sup> et a analysé les caractéristiques des principaux modèles sociaux européens actuels<sup>13</sup>. Caritas Europa a développé un modèle analytique en identifiant les trois principales sources de protection sociale et de sécurité sociale : la famille, cellule vitale de la société et principal filet de sécurité, les marchés de l'emploi inclusifs, reconnaissant la valeur du travail et la contribution des personnes à la société ainsi que les systèmes de protection sociale, sous forme d'investissement social sain. Ces trois piliers composent le modèle social de Caritas. Ils interagissent les uns avec les autres et sont interdépendants. Il est important que les mesures politiques de chaque pilier soient cohérentes avec celles des autres piliers.

Les chapitres suivants présentent les trois piliers du modèle social de Caritas, les principaux éléments de

construction de modèles sociaux européens, équitables et résilients, et abordent l'inégalité, la pauvreté et l'exclusion sociale qui perdure et de manière injuste. La révision et l'amélioration radicales des modèles sociaux européens actuels permettront également de tenir la promesse faite dans la déclaration des Objectifs de développement durable : « Nous sommes résolus à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, à prendre soin de la planète et à la préserver. Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience<sup>14</sup>. »

Caritas souhaite que les gouvernements répondent aux besoins des personnes et propose de les aider à y parvenir. Pour chaque pilier, des modèles, des témoignages et/ou des histoires de vie de personnes en situation de pauvreté évoquent la nécessité pour les décideurs politiques de relever ces défis aujourd'hui en Europe, afin d'encourager une plus grande participation et de préserver la dignité de chaque individu. Les exemples pratiques des projets Caritas présentés montrent comment les recommandations peuvent être transposées en mesures politiques couronnées de succès.

Photo: Lefteris Partsalis - Caritas Suisse







# **Pilier I**

***La famille,  
cellule vitale de  
la société***

“

« Une mère célibataire avec trois enfants, un garçon (9 ans) et des jumelles (3 ans), est chômeuse de longue durée et vit avec 400 € par mois sous forme de prestations sociales, dont le revenu minimum d'insertion (RSI – rendimento Social de Inserção) et les allocations familiales. Elle ne bénéficie d'aucun autre soutien de sa famille et doit par conséquent s'occuper à temps plein de ses trois enfants. Avec ce montant, elle doit couvrir les frais d'éducation, de soins de santé, d'habillement et de logement, comprenant le loyer, l'eau, le gaz et l'électricité. Rien qu'en frais de logement, elle dépense 225 € par mois et il ne reste pas beaucoup d'argent pour acheter la nourriture et les médicaments pour elle et ses trois enfants. Caritas lui vient en aide avec de la nourriture et un soutien financier pour certaines dépenses. Pour la rentrée des classes, Caritas a fourni le matériel scolaire, mais les manuels scolaires appropriés ne sont pas toujours disponibles. Cette mère de famille est inscrite au service national pour l'emploi, mais elle ne trouve tout simplement pas de travail. »

**Caritas diocésaine de Santarém, Portugal**

« Lorsque mes enfants ne sont pas là, je ne chauffe pas mon appartement. Pour la nourriture, je mange moins quand ils ne sont pas là. Je ne veux pas qu'ils sentent que je manque d'argent. Je me serre la ceinture. Le plus dur, c'est que je ne peux pas leur donner ce que j'aimerais. J'ai peur de paraître comme un mauvais père qui ne peut pas faire plaisir à ses enfants et ça fait très mal. Je pense que les hommes sont trop fiers et ont honte de chercher de l'aide. »

**Fabrice, père célibataire de 3 enfants en situation de garde partagée, vivant avec 1.100 € par mois, Secours Catholique – Caritas France**

« Une personne qui s'occupe d'un proche qui souffre d'un handicap ne peut pas garder d'emploi à temps plein. Les personnes nous disent que les employeurs ne veulent pas les embaucher en raison d'un tel engagement ou leur proposent des salaires inférieurs à la normale pour un emploi déterminé. »

**Prêtre travaillant pour Caritas à Sofia, Bulgarie**

# Pilier I

## **La famille, cellule vitale de la société**

La famille, première expérience de communauté dans la vie personnelle, est un lieu où les capacités sont nourries et où les bases du bien-être sont jetées. En ce sens, la famille est un pilier fondamental du bien-être social, vu sa capacité à satisfaire les besoins matériels de ses membres et à faire face à leurs difficultés. La famille est également le premier lieu où les enfants découvrent et développent leurs capacités, construisent leur résilience et leur engagement futur à contribuer pleinement à la société. La famille devrait être en droit de bénéficier d'une protection sociale, juridique et économique appropriée de la part de la société et de l'Etat. Ce droit est d'ailleurs reconnu par la Charte des droits fondamentaux de l'UE (CDF)<sup>15</sup>, la Charte sociale européenne révisée (CSE)<sup>16</sup> et constitue également un des Objectifs de développement durable<sup>17</sup>.

Par exemple, l'**ARTICLE 33 DE LA CDF** stipule que « La protection de la famille est assurée sur le plan juridique, économique et social. Afin de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle, toute personne a le droit d'être protégée contre tout licenciement pour un motif lié à la maternité, ainsi que le droit à un congé de maternité payé et à un congé parental à la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. »

L'**ARTICLE 8** de la CSE porte sur le droit des travailleuses à la protection de la maternité, ce qui signifie que la sécurité de leur emploi est garantie pendant leur grossesse et leur congé de maternité et qu'elles peuvent reprendre leur emploi après le congé de maternité.

L'**ARTICLE 16** de la CSE sur le droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique stipule que, « En vue de réaliser les conditions de vie indispensables au plein épanouissement de la famille, cellule fondamentale de la société, les Parties s'engagent à promouvoir la protection économique, juridique et sociale de la vie de famille, notamment par le moyen de prestations sociales et familiales, de dispositions fiscales, d'encouragement à la construction de logements adaptés aux besoins des familles, d'aide aux jeunes foyers, ou de toutes autres mesures appropriées. »

L'**ARTICLE 27** de la CSE, sur le droit des travailleuses ayant des responsabilités familiales à l'égalité des chances et de traitement, stipule que « En vue d'assurer l'exercice effectif du droit à l'égalité des chances et de traitement entre les travailleurs des deux sexes ayant des responsabilités familiales et entre ces travailleurs et les autres travailleurs, les Parties s'engagent :

1. à prendre des mesures appropriées :
  - a. pour permettre aux travailleurs ayant des responsabilités familiales d'entrer et de rester dans la vie active ou d'y retourner après une absence due à ces responsabilités, y compris des mesures dans le domaine de l'orientation et la formation professionnelles ;
  - b. pour tenir compte de leurs besoins en ce qui concerne les conditions d'emploi et la sécurité sociale ;
  - c. pour développer ou promouvoir des services, publics ou privés, en particulier les services de garde de jour d'enfants et d'autres modes de garde ;
2. à prévoir la possibilité pour chaque parent, au cours d'une période après le congé de maternité, d'obtenir un congé parental pour s'occuper d'un enfant, dont la durée et les conditions seront fixées par la législation nationale, les conventions collectives ou la pratique ;
3. à assurer que les responsabilités familiales ne puissent, en tant que telles, constituer un motif valable de licenciement. »

**Objectif de Développement Durable 5**, parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes, comprend une cible spécifique : « Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille. »

La pauvreté infantile doit être examinée dans le cadre de la situation familiale. Les facteurs les plus communs qui entraînent les familles dans des situations de pauvreté sont entre autres le chômage et la pauvreté active, la maladie de longue durée ou le décès d'un parent, les responsabilités de soins envers des membres plus âgés de la famille,

la séparation ou le divorce, ainsi que la discrimination.

Les familles contribuent directement à la société en offrant des services de soins à leurs enfants en bas âge, aux membres plus âgés de la famille et autres ayant besoin d'aide. Elles le font à moindre coût et souvent avec une meilleure qualité que si elles bénéficiaient d'une telle aide du secteur public. Cette contribution à la société est importante et le temps qu'elles y consacrent doit par conséquent être reconnu et valorisé, comme par exemple dans le cadre du calcul des droits à pension<sup>18</sup>.

Les niveaux de chômage et de pauvreté sans précédent découlant de la crise économique et financière qui a débuté en 2008 soulignent l'importance critique des familles en tant qu'aidants principaux et acteurs de protection sociale, ainsi que les faiblesses et les limites des systèmes de protection sociale existants partout en Europe. Par conséquent, susciter davantage l'intérêt en vue d'évaluer dans quelle mesure les systèmes de protection sociale nationaux et locaux soutiennent les familles et dans quelle mesure ils pourraient être améliorés est essentiel.

Investir dans les familles afin de les responsabiliser et de promouvoir le capital social qu'elles génèrent est essentiel pour nos sociétés. L'investissement social, comme par exemple dans l'éducation, permet de réduire les frais de santé, d'augmenter les chances des personnes sur le marché de l'emploi et promeut la pleine participation dans la société. Investir plus particulièrement dans la jeunesse est bénéfique pour l'ensemble de la société. Les politiques fiscales peuvent également être un instrument important en vue de compléter l'investissement social en faveur des familles, par exemple en appliquant des réductions d'impôts pour les familles avec enfants.

Photo: Lefteris Partsalis - Caritas Suisse



# 1

## LES PRATIQUES PROMETTEUSES DE CARITAS

### “Rojdestvo Hristovo”

Centre pour mères dans des situations précaires

Caritas Bulgarie

#### *Ce qui est proposé*

Le centre offre des programmes de formation professionnelle et de soutien social personnalisés, abordant les besoins et les défis spécifiques à chaque personne. Des ateliers d'artisanat sont organisés où les femmes peuvent développer leurs compétences selon leurs intérêts. Les ateliers fonctionnent comme une thérapie par le travail et sont une source de revenus complémentaires, certes modestes. Le personnel aide les jeunes femmes issues d'institutions dans leur transition vers une vie autonome, en offrant un logement et un emploi temporaires. Le centre travaille étroitement avec l'administration régionale, les bureaux pour l'emploi et les services sociaux.

#### *Objectif*

Le projet a pour objectif de responsabiliser les mères célibataires dans une approche intégrée, leur permettant de (ré)intégrer le marché de l'emploi régulier et de combiner cela avec leurs responsabilités familiales.

#### *Résultat*

Au cours des douze années de son existence, le centre a aidé plus de 300 mères dans le besoin. Plus de 60 d'entre elles ont obtenu et maintenu un statut matériel et social stable, six ont été embauchées en qualité d'employées à temps plein par le centre lui-même. En conséquence, ces familles ont échappé à la pauvreté, ce qui a un impact tout aussi positif et déterminant sur la situation sociale et économique de leurs enfants.

### PREP®

Le «Prevention & Relationship Enhancement Programme»

Caritas Danemark

#### *Ce qui est proposé*

Le PREP est un programme destiné à aider les couples à rester unis, ainsi qu'à se focaliser sur la manière dont ils peuvent (davantage) améliorer leur vie commune au quotidien. Le programme permet aux couples de renforcer leur relation et de réduire le risque d'une rupture. Il soutient les familles en vue d'être un refuge et un environnement propice aux enfants pour qu'ils puissent développer leurs capacités. Bien que le programme soit basé sur les valeurs, il n'est ni religieux ni politique. Caritas partage les valeurs de relations durables et se concentre sur les familles<sup>19</sup>. Le PREP n'est pas une thérapie, c'est un cours basé sur des apprentissages et des exercices. Les leçons d'apprentissage sont données en plénière, alors que l'ensemble des

Photo: Isabel Corbier - Caritas Belgique



exercices et des tâches est effectué par les couples en privé. Personne ne doit partager d'informations à caractère personnel avec quiconque d'autre que son partenaire et il n'y a pas de travail de groupe. Le PREP enseigne les compétences essentielles aux couples mariés ou ayant l'intention de se marier, telles que : comment communiquer efficacement, travailler en équipe, résoudre des problèmes, gérer des conflits, ainsi que préserver et consolider l'amour, l'engagement et l'amitié.

Caritas Danemark dispose d'une équipe d'enseignants PREP formés et qualifiés, lesquels sont tous bénévoles. Le centre de *Familieudvikling* (développement de la famille) est titulaire des droits d'auteur et responsable du matériel de cours et de la formation des enseignements PREP au Danemark. Caritas organise les cours en collaboration avec les paroisses, les écoles et d'autres organes locaux.

### Objectif

Ce projet contribue à augmenter la résilience des relations maritales, en responsabilisant les partenaires dans le but d'éviter une rupture et par conséquent des coûts humains élevés (particulièrement pour les enfants), liés aux séparations, ainsi que le coût économique à cet égard pour la société. Le projet est un exemple d'investissement social ayant des effets positifs à long terme.

### Résultat

L'Institut national danois de recherche sociale a déclaré que le PREP a un effet positif et peut empêcher le divorce. Vous trouverez davantage d'informations sur :

<http://www.smartmarriages.com/prep.overview.html>

## Centre d'inclusion sociale et de réhabilitation pour les enfants Roms et leurs familles

Turulung, Caritas Satu Mare, Roumanie

### Ce qui est proposé

Le centre, créé en 2014 par Caritas Satu Mare, s'adresse aux personnes dans le besoin, originaires de régions précaires, plus particulièrement rurales. La plupart des bénéficiaires sont Roms, des familles avec plus de trois enfants, vivant dans de mauvaises conditions et n'ayant aucun accès à l'éducation, au système de soins de santé ou aux services sociaux. Le projet se concentre sur trois piliers : la communauté, le développement et l'inclusion. Au centre, les enfants en décrochage scolaire bénéficient d'un soutien social et pédagogique, qui leur permet d'accéder à l'éducation ou de poursuivre leur scolarité. Ils bénéficient également d'un programme postscolaire d'activités de divertissement, d'assistance médicale et sanitaire, d'activités de socialisation et de récréation, ainsi que d'un soutien psychologique et de confiance. Les parents des enfants sont également intégrés aux programmes de formations pédagogique et professionnelle et bénéficient des services de conseils et d'aide pour trouver un emploi.

### Objectif

L'objectif du projet est d'améliorer les conditions de vie des Roms et d'autres groupes vulnérables dans le besoin dans les comtés de Satu Mare et de Maramures. Le projet tend à pallier aux lacunes de compétences des parents sur le marché de l'emploi et à améliorer l'accès à l'école des enfants.

### Résultat

Le projet est un soutien essentiel dans cette région géographique, car très peu d'ONG ou d'autorités locales ont développé de tels programmes ici auparavant. Depuis sa mise en œuvre, le projet a déjà aidé 1 000 bénéficiaires. Le projet a également connu un impact important sur la communauté, lorsqu'en 2015, un groupe d'étudiants allemands a aidé à la construction de la première aire de jeux à Turulung pour les enfants de la communauté. L'innovation du projet s'inscrit dans le fait que l'ensemble de la famille est accompagné et soutenu. Le centre obtient un bon taux de réussite.

Photo: Caritas Suisse





## 2

**CARITAS  
RECOMMANDE**

Sur la base des défis présentés précédemment, cette section établit la liste des recommandations spécifiques au premier pilier de la famille, cellule vitale de la société et principal filet de sécurité. Les politiques devraient être élaborées de manière à :

- Garantir le droit à la vie de famille : **faciliter l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle** et soutenir les familles en offrant :
  - > des **allocations familiales** mensuelles – adopter une approche universelle quant aux allocations familiales ; les familles à faibles revenus devraient bénéficier d'allocations familiales supérieures ;
  - > des infrastructures **d'accueil pour les enfants** suffisantes et abordables ;
  - > des services de **conseils familiaux**.
  
- Permettre, soutenir et reconnaître la valeur du **travail de soins familiaux** en :
  - > garantissant le droit légal à un congé de maternité d'au moins 15 semaines, ainsi qu'à un congé parental d'au moins 6 mois ;
  - > autorisant un nombre de jours par an de congé spécial pour permettre le travail de soins familiaux (pour les enfants, les personnes âgées, les malades) ;
  - > garantissant un revenu minimum pendant les périodes d'absence pour travail de soins de plus longue durée ;
  - > considérant le temps consacré au travail de soins comme étant éligible pour le calcul des droits à pension.
  
- **Réévaluer les systèmes fiscaux** afin qu'ils soient favorables à la famille et progressifs (redistribution des richesses vers les pauvres), tenant compte de la contribution intergénérationnelle des familles à la société, en offrant une compensation financière sous forme de réduction d'impôts ou de crédit.
  
- Évaluer sous forme d'**évaluations de l'impact familial** l'impact des initiatives politiques dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de santé sur la situation des familles, plus particulièrement sur les familles à faibles revenus.





# **Pilier 2**

***Marchés de l'emploi  
inclusifs –  
le travail, source  
de bien-être***

“

« Les problèmes que je vois concernent l'attitude des employeurs, c'est-à-dire [en proposant] du travail au noir; les employeurs préfèrent les contrats [temporaires] pour les services au lieu de contrats d'emploi réguliers. Ils n'offrent souvent aucun avantage ou soin aux travailleurs. »

Réponse d'un travailleur social de **Caritas République tchèque** à une enquête menée pour cette publication

« Nous travaillons tous les deux, mais nos revenus dépassent à peine le salaire minimum national d'environ 505 € par personne. Nous ne payons pas de loyer, donc nos revenus sont suffisants pour couvrir les dépenses quotidiennes d'une famille ordinaire avec une petite fille de trois ans. Mais nous avons récemment découvert que notre fille souffre d'une maladie rare, qui nous pousse à faire de longs trajets trois fois par semaine pour son traitement. Cette situation a aggravé notre situation sociale et économique. Nous dépensons 650 € par mois pour son traitement et les frais de déplacement et nous ne bénéficions d'aucun soutien pour nous aider à faire face à ces dépenses. Nos salaires actuels ne nous permettent plus de couvrir nos dépenses quotidiennes et nous ne sommes pas éligibles pour des prestations sociales supplémentaires. Nous vivions décemment, mais aujourd'hui c'est difficile. »

Bénéficiaire de la Caritas diocésaine de Santarém, **Portugal**

« Je travaillais dans la construction, mais j'ai perdu mon emploi lorsque l'entreprise a fait faillite. Mon épouse souffre d'une maladie mentale et a souvent besoin d'un soutien psychiatrique. Le chômage de longue durée et le manque de soutien me font souffrir et, malheureusement, j'ai commencé à avoir un problème d'alcool. J'ai trois enfants qui fréquentent l'école, mais je ne suis pas en mesure de les aider à réussir à l'école. J'aimerais ne jamais avoir perdu mon emploi ou avoir plus de soutien pour me remettre sur les rails. »

Bénéficiaire de la **Caritas Slovénie**

## Pilier 2

### **Marchés de l'emploi inclusifs – le travail, source de bien-être**

Le travail est une source de bien-être, car il permet l'accès à de bien d'autres droits. Il permet un soutien personnel et familial qu'il soit librement choisi ou accepté, il est aussi un moyen de reconnaissance et de participation égale et responsable des hommes et des femmes dans la société. En outre, le marché de l'emploi génère des revenus qui contribuent à l'existence et au financement des niveaux de vie souhaités. Cependant, le marché de l'emploi génère des facteurs de pauvreté, plus particulièrement lorsque les salaires sont insuffisants pour faire face aux coûts de la vie ou en cas de chômage. Quiconque ne trouve pas d'emploi, perd son emploi ou quitte le marché de l'emploi sans protection court un plus grand risque d'appauvrissement. De plus, toutes les personnes en âge de travailler n'ont pas le même accès à l'emploi. Il y a non seulement une pénurie d'emplois rémunérés, mais aussi l'inadéquation des qualifications des personnes en recherche d'emploi avec celles requises par le marché de l'emploi ou quand leurs qualifications ne sont pas toujours reconnues.

Photo: Antonio Fantasia - Caritas Europa



Le travail est un **droit fondamental** dont dépend directement la promotion de la justice sociale et de la paix civile. « ...l'homme, la personne, dans son intégrité, est le premier capital à sauvegarder et à valoriser... »<sup>20</sup> En un seul paragraphe plus loin dans l'encyclique, le Pape Benoît réitère certaines caractéristiques traditionnelles à propos du travail humain : un travail choisi librement, qui permet aux travailleurs d'être respectés sans discrimination, qui donne les moyens de pourvoir aux besoins de la famille et de scolariser leurs enfants, qui interdit le travail des enfants, qui permet aux travailleurs de s'organiser librement (syndicats) et de faire entendre leur voix, qui laisse « un temps suffisant » pour le développement personnel et spirituel et qui assure une retraite décente<sup>21</sup>. Le travail a le potentiel d'améliorer la dignité humaine de chaque personne. Le travail est un aspect crucial afin que les personnes jouissent d'une pleine participation à la société et les sociétés devraient veiller à créer des opportunités d'emploi pour tous. En ligne avec les politiques d'inclusion active, les revenus adéquats, les emplois durables et les bons services restent des objectifs obligatoires pour tout système économique orienté vers la justice et le bien commun. Les marchés de l'emploi inclusifs devraient par conséquent **reconnaître la valeur du travail et des contributions des personnes à la société**.

Le droit est reconnu par la Charte des droits fondamentaux de l'UE (CDF)<sup>22</sup> et la Charte sociale européenne révisée (CSE)<sup>23</sup>.

L'ARTICLE 15, 1 DE LA CDF stipule que « Toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée ».

L'ARTICLE 1 DE LA CSE sur le droit au travail spécifie que : « En vue d'assurer l'exercice effectif du droit au travail, les Parties s'engagent :

1. à reconnaître comme l'un de leurs principaux objectifs et responsabilités la réalisation et le maintien du niveau le plus élevé et le plus stable possible de l'emploi en vue de la réalisation du plein emploi ;
2. à protéger de façon efficace le droit pour le travailleur de gagner sa vie par un travail librement entrepris. »

L'ARTICLE 2 DE LA CSE porte sur le droit à des conditions de travail équitables.

L'ARTICLE 4 DE LA CSE stipule le droit à une rémunération équitable.

L'**Objectif de développement durable 8** sur le travail décent et la croissance économique comprend une cible spécifique : « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail à valeur égale. »

Malgré les objectifs et les articles visant à protéger les travailleurs, il convient de prêter attention au phénomène croissant de **pauvreté active** en Europe. Un emploi de qualité implique des conditions de travail décentes et des salaires adéquats, permettant aux travailleurs et à leurs familles de mener une vie digne. Les partenaires sociaux et les autorités compétentes devraient veiller à ce que ces conditions soient garanties dans des règles de droit qui

Photo: Isabel Cortbier - Caritas Belgique



protègent le travail et garantissent sa rémunération adéquate. En ce sens, il convient de s'attaquer au travail non déclaré. Une politique fiscale intelligente peut contribuer à ce que les plus bas salaires (nets) atteignent un niveau décent, tout en abordant simultanément ledit piège du chômage.

**Les marchés de l'emploi inclusifs** requièrent également la disponibilité d'un soutien (à court terme) entre deux emplois. Les personnes au chômage doivent avoir accès aux services d'aide à l'emploi et aux opportunités de recyclage, afin d'augmenter leurs chances sur le marché de l'emploi. Des mesures doivent également être mises en œuvre afin de faciliter la participation au marché de l'emploi de personnes souffrant d'un handicap mental ou physique. Les politiques antidiscriminatoires devraient augmenter les opportunités de participation au marché de l'emploi de groupes marginalisés, tels que les Roms ou les migrants, ainsi que la participation égale des femmes et des hommes.

Conformément aux statistiques officielles relatives à **l'emploi des jeunes** et aux personnes qui sont sans emploi ou ne suivent pas de formation (NEET), des efforts spécifiques sont nécessaires dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie afin de faciliter la transition entre l'école, l'enseignement et la formation professionnels et le marché de l'emploi.

Les gouvernements devraient envisager de devenir un employeur de dernier recours, étant donné que les leçons en termes sociaux de la Grande Dépression sont toujours d'actualité, tout comme elles l'étaient dans les années 30. Aucune société ne peut se permettre de considérer autant de résidents au chômage comme des laissés-pour-compte. Nonobstant le fait que les gouvernements doivent augmenter le nombre d'emplois viables à long terme offrant de bons salaires, vu la forte baisse de l'emploi et son impact sur les chômeurs de tous âges, les gouvernements

devraient également envisager d'être un employeur de dernier recours par le biais de programmes volontaires. Ceux-ci devraient être encadrés de manière à ne pas créer de distorsion de l'économie de marché, mais à fournir un travail socialement utile à ceux qui cherchent un emploi. Il existe de nombreux domaines dans l'économie sociale où ceci pourrait être introduit (par exemple, dans les soins de longue durée). Ceci ne signifie pas que les services sociaux doivent dépendre des chômeurs de longue durée, embauchés dans un programme gouvernemental. Ces services devraient être fournis dans le cadre des prestations traditionnelles. Cependant, cette approche présente le potentiel de créer des emplois supplémentaires, plus particulièrement en période de difficultés économiques.

**Les chômeurs de longue durée**, représentant dans de nombreux pays 50% ou plus des chômeurs, méritent une attention particulière par le biais d'une approche ciblée en vue de rompre les barrières et de faciliter la participation au marché de l'emploi par des parcours individuels de remise au travail. Dans ce contexte, le potentiel de création d'emploi des organisations à but non-lucratif et des entreprises sociales devrait être promu et les autorités publiques devraient être l'employeur de dernier recours, plus particulièrement pour les groupes les plus défavorisés ou les plus éloignés du marché de l'emploi ou occupant des emplois peu qualifiés. Ceci constitue un des éléments de construction d'une politique de marché de l'emploi inclusif.

Les conditions de travail devraient également permettre un équilibre entre **vie familiale et vie professionnelle**, tenant compte de la contribution des familles à la société, apportant des soins à leurs enfants et/ou à d'autres membres dépendants de leurs familles. En ce sens, il est recommandé que les décideurs politiques envisagent des options telles qu'un compte permanent des heures de travail effectué, permettant un emploi du temps flexible entre responsabilités professionnelles, familiales ou de soins.

*Photo: Antonio Fantasia - Caritas Europa*



## LES PRATIQUES PROMETTEUSES DE CARITAS



Photo: Meabb Smith, Trócaire - Caritas Irlande

### Entrepreneuriat coopératif à temps partiel

Cooperatief Ondernemen in Nederland – COIN

Caritas Pays-Bas

#### Ce qui est proposé

L'entrepreneuriat coopératif à temps partiel est un concept innovant, lancé en 2013 par l'Académie *Tientjes* et soutenu par Cordaid. En 2013, la première coopérative pour entrepreneurs à temps partiel est créée à Breda : *De Vrije Uitloop*. Cette coopérative se compose de treize personnes, travaillant avec passion et talent, dont un concepteur de sites web, un fabricant de meubles, un photographe, un jardinier, un coach, pour n'en citer que quelques-uns. Cette coopérative a vu le jour en étroite collaboration avec les autorités locales de Breda, en créant une 'zone de régulation minimale', permettant d'exempter ces entrepreneurs informels des restrictions applicables aux personnes vivant d'un revenu minimum à Breda. Les membres de la coopérative perçoivent toujours un revenu minimum, tout en faisant des bénéfices. Une partie de leurs bénéfices est économisée par le biais de la coopérative, leur permettant ainsi de faire face aux fournitures ou de couvrir d'autres frais de scolarité. La différence est versée aux autorités locales sous forme de bénéfices et leur permet ainsi de rembourser une partie de leur revenu minimum.

#### Objectif

Le projet vise à soutenir les chômeurs de longue durée dans la transition vers l'emploi en leur permettant de créer leur propre emploi, sans courir le risque de perdre tous leurs revenus si leur activité ne génère pas suffisamment de revenus pour en vivre dès le départ.

#### Résultat

COIN a conclu des accords avec plusieurs villes néerlandaises, offrant ainsi les conditions pour créer d'autres coopératives dans un environnement sûr, avec pour objectif clair d'éviter de tomber dans le piège de la pauvreté. Il s'agit d'un bon exemple d'investissement social dans des personnes par le biais de prestations sociales. Vous trouverez davantage d'informations sur :

<https://www.cordaid.org/en/> et [www.devrijeuitloop.nl](http://www.devrijeuitloop.nl).

### Hôtel Magdas

Caritas Vienne, Autriche

#### Ce qui est proposé

Une ancienne maison de retraite a été transformée en un hôtel-boutique de 78 chambres individuelles, grâce à un

prêt de 1,5 million d'euros de Caritas et à 60.000 € collectés par le biais d'une campagne de crowdfunding. Dirigé par des réfugiés qualifiés et un personnel hôtelier expérimenté, il propose aux clients du monde entier une "maison" intelligente, urbaine et multiculturelle avec une valeur sociale ajoutée : offrir des opportunités d'emploi à des personnes ayant très peu de chances sur le marché de l'emploi régulier.

#### Objectif

L'Hôtel Magdas est conçu pour être un modèle dans la lutte contre la pauvreté, créant de nouveaux emplois pour les réfugiés, qui sans cela seraient bien loin du marché de l'emploi. L'hôtel est une entreprise sociale, son but n'est pas de maximiser les bénéfices, mais les avantages sociaux et de favoriser l'inclusion sociale.

#### Résultat

Actuellement, quelque 20 réfugiés, originaires de 16 pays différents, travaillent à temps plein dans l'hôtel. L'initiative figurait parmi les finalistes du Concours européen d'innovation sociale en 2013. Vous trouverez davantage d'informations sur :

<http://www.magdas-hotel.at/en/hotel/>

### Projet pour l'emploi

Caritas Slovaquie

#### Ce qui est proposé

En Slovaquie, les chômeurs ont la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle et de développer leurs compétences en étant embauchés dans des projets Caritas. Ils sont accompagnés et coachés par le personnel Caritas dans leur recherche d'un travail sur le marché de l'emploi régulier. Ces projets pour l'emploi de Caritas sont en partie financés par des adjudications publiques et en partie par Caritas.

#### Objectif

Ce projet pour l'emploi de Caritas tend à insérer des chômeurs de longue durée sur le marché de l'emploi et dans la société.

#### Résultat

En 2014, la Caritas Slovaquie a mis 31 personnes au travail par le biais du programme. Vous trouverez davantage d'informations sur :

[http://www.ess.gov.si/delodajalci/financne\\_spodbude/razpisi/javna-dela-2016-prvo-javno-povabilo](http://www.ess.gov.si/delodajalci/financne_spodbude/razpisi/javna-dela-2016-prvo-javno-povabilo)



## CARITAS RECOMMANDE

Sur la base des défis présentés ci-dessus, cette section dresse la liste des recommandations spécifiques au pilier des marchés de l'emploi inclusifs du modèle social de Caritas.

- Protéger les **droits de tous les travailleurs** et lutter contre l'exploitation, par exemple, de travailleurs sans papier.
- Établir un **revenu minimum adéquat**.
- Garantir une égalité des salaires entre les hommes et les femmes – un salaire égal pour un travail égal.
- Améliorer la **sécurité d'emploi** en limitant l'utilisation des contrats à court terme.
- Introduire des mesures en vue de soutenir la **transition entre** l'éducation et le marché de l'emploi (emploi des jeunes), c'est-à-dire en encourageant le lien entre les programmes scolaires et les compétences requises sur le marché de l'emploi.
- Offrir des services d'orientation professionnelle, en facilitant la participation sur le marché de l'emploi, plus particulièrement pour les migrants nouvellement arrivés, et la transition entre les emplois.
- Faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications acquises à l'étranger.
- Réduire le chômage de longue durée en créant des **parcours de réinsertion** et en valorisant les compétences.
- Réduire le fossé entre l'âge légal et effectif de la retraite, en adaptant le contenu des emplois aux besoins des travailleurs plus âgés.
- Soutenir l'emploi dans les organisations à but non lucratif et les entreprises sociales, en faisant appel à leur potentiel de création d'emploi.
- Éliminer les pratiques discriminatoires qui dressent des barrières.





# **Pilier 3**

***La protection  
sociale,  
un investissement  
social sain***

“

« J'ai 565 € et une petite allocation supplémentaire, mais avec le loyer et tous les frais, c'est difficile. Je ne fume plus depuis 10 ans. Je ne bois pas, ne sors pas et je m'achète rarement de nouvelles robes. On ne peut plus se le permettre, c'est impossible. Je suis toujours à la maison, toujours. J'ai honte aussi. J'essaie de faire face, de paraître heureuse, mais ce n'est pas facile. On a notre dignité, on ne veut pas que tout le monde sache qu'on va manger au Secours Catholique. Je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve, on verra. Je ne compte plus beaucoup, je pense qu'on a le temps de réfléchir à l'avenir. »

**Marie, 54, Secours Catholique – Caritas France, une bénéficiaire qui a toujours travaillé, mais qui est malade depuis le décès de son mari il y a 8 ans**

« Même l'ambulance refuse d'aider les sans-abri. Souvent, on appelle le 112 pour un homme dans la rue, inconscient, et ils refusent d'envoyer une ambulance. Ils disent qu'il y a des cas plus importants, qu'il n'y a pas assez de médecins, etc. et qu'ils ne peuvent pas s'occuper des sans-abri... »

**Un employé Caritas travaillant avec les sans-abri à Burgas, Bulgarie**

« Je suis enseignant dans une école [située] dans une ancienne ville minière sous le communisme. L'école est en périphérie de la ville dans un quartier très pauvre et les élèves sont principalement originaires de la communauté rom, vivant dans des logements de fortune aux abords de la ville. Dans cette communauté, il y a régulièrement des épidémies d'hépatite ; l'eau, l'électricité et les infrastructures de chauffage sont de piètre qualité. L'école a été rénovée et équipée, mais le taux de décrochage des élèves est élevé. Les parents envoient leurs enfants à l'école simplement pour ne pas perdre leurs allocations (l'éligibilité est conditionnée par la fréquentation scolaire de l'enfant). Cependant, les enfants viennent rarement à l'école, car ils n'ont pas de vêtements adéquats et ne disposent pas des conditions d'hygiène appropriées à la maison. Les parents ne se rendent pas compte de l'importance de l'éducation et il est très difficile de convaincre les enfants de prêter attention à l'éducation. À l'école, de nombreux enseignants sont des suppléants, car beaucoup d'entre eux vont et viennent en raison des bas salaires et du manque de motivation. »

**Enseignant et collaborateur dans un centre de jour Caritas à Petrosani, Roumanie**

## Pilier 3

### *La protection sociale, un investissement social sain*

Le bien-être, culturel et social, est bien enraciné dans l'environnement politique, où la justice, l'égalité et la solidarité sont présumées constituer la base de la coexistence humaine. Outre les politiques relatives aux marchés de l'emploi inclusifs et à la famille, l'État-providence pourvoit ou devrait pourvoir à une infrastructure sociale concrète permettant d'ancrer ces principes de base. L'infrastructure sociale, ou le système de protection sociale, peut être organisée selon différentes formes, en fonction des différentes cultures existantes, des acquis constitutionnels et des niveaux de capital civil et social. Ceci peut inclure des suppléments financiers, des contributions et/ou des prestations de services, pouvant contribuer au bien-être et au développement, tant des individus que des groupes dans une communauté déterminée, tout en encourageant leur participation dans l'environnement social. En ce sens, le système de protection sociale de l'État-providence englobe le troisième pilier important du modèle social européen de Caritas Europa, car il influence le bien-être.

En effet, une des principales responsabilités politiques de toute institution publique, selon le point de vue de Caritas, est d'améliorer continuellement le bien-être assurant ainsi une protection contre les risques sociaux, tels que le chômage, les accidents, la maladie et le handicap, et en soutenant les pensions de retraite. La protection sociale est financée par le biais de recettes fiscales et/ou de prélèvements sur les salaires et les traitements. Dans certains pays, la couverture de l'assurance sociale payée en vue de couvrir les pertes de revenus est insuffisante pour avoir une vie décente. Les risques sociaux, tels que le chômage, les accidents, la maladie et la vieillesse conduisent souvent directement à la pauvreté. Même lorsque des prestations sociales sont versées, les montants dans certains pays sont souvent trop bas pour garantir une vie dans la dignité. L'État, cependant, a la responsabilité cruciale de garantir la dignité humaine et les droits sociaux à tous, en organisant la solidarité de manière inclusive et responsabilisante.

Les principaux objectifs d'un système de protection sociale devraient être de permettre le développement humain, de s'attaquer à la pauvreté, de fournir un filet de sécurité en cas de besoin et de répondre aux problèmes de santé, de retraite et de chômage. Les familles manquent trop souvent de ressources pour créer un environnement propice à l'épanouissement de leurs enfants dès le plus jeune âge, ou même de leur propre épanouissement s'ils ont grandi dans la pauvreté, le dénuement ou dans des situations de vulnérabilité extrême. Garantir l'accès à l'éducation, aux

soins de santé, au logement et à une protection sociale adéquate est essentiel pour parvenir à une justice sociale et réduire les inégalités.

Les avantages sociaux devraient être suffisants pour permettre aux personnes de se concentrer sur le développement de leurs capacités et le maintien de leur état de santé. Des régimes de revenu minimum ne devraient pas être considérés comme des solutions à long terme pour les personnes en situation de pauvreté et devraient être combinés à des services de soutien leur permettant d'augmenter leurs chances sur le marché de l'emploi.

Ces besoins impérieux sont cependant menacés par la récession financière et les politiques d'austérité. Toutefois, même sans les défis associés à la crise économique, les systèmes de protection sociale existants n'ont pas pu empêcher que 120 millions de personnes vivent en situation de pauvreté ou sont menacées de pauvreté dans l'UE. Ceci montre que les décideurs politiques ont négligé les fossés et ont manqué d'adapter le système pour couvrir toutes les personnes dans le besoin.

Ces droits sont reconnus par la Charte des droits fondamentaux de l'UE (CDF)<sup>24</sup>, la Charte sociale européenne révisée (CSE)<sup>25</sup> et les Objectifs de développement durable de l'ONU<sup>26</sup>.

**L'ARTICLE 14 DE LA CDF** stipule le droit à l'éducation :

- « 1. Toute personne a droit à l'éducation, ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue.
2. Ce droit comporte la faculté de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire.
3. La liberté de créer des établissements d'enseignement dans le respect des principes démocratiques, ainsi que le droit des parents d'assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques, sont respectés selon les lois nationales qui en régissent l'existence. »

**L'ARTICLE 34 DE LA CDF** : « L'Union reconnaît et respecte le droit d'accès aux **prestations de sécurité sociale** et aux **services sociaux** assurant une protection dans des cas tels que **la maternité, la maladie, les accidents du travail, la dépendance ou la vieillesse**, ainsi qu'en cas de **perte d'emploi**, selon les règles établies par le droit de l'Union et les législations et pratiques nationales. **Toute personne qui réside et se déplace légalement** à l'intérieur de l'Union a droit aux prestations de sécurité sociale et aux avantages sociaux, conformément au droit de l'Union et aux législations et pratiques nationales. Afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à **une aide sociale et à une aide au logement** destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, selon les règles établies par le droit de l'Union et les législations et pratiques nationales. »

**L'ARTICLE 35 DE LA CDF** : « Toute personne a le droit d'accéder à la prévention en matière de **santé** et de bénéficier de soins médicaux dans les conditions établies par les législations et



Photo: Caritas Suisse

pratiques nationales. Un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union. »

**L'ARTICLE 36 DE LA CDF** : « L'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales, conformément aux traités, afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union. »

**L'ARTICLE 12 DE LA CSE** sur le droit à la sécurité sociale stipule que : « En vue d'assurer l'exercice effectif du droit à la sécurité sociale, les Parties s'engagent :

1. à établir ou à maintenir un régime de sécurité sociale ;
2. à maintenir le régime de sécurité sociale à un niveau satisfaisant, au moins égal à celui nécessaire pour la ratification du Code européen de sécurité sociale ;
3. à s'efforcer de porter progressivement le régime de sécurité sociale à un niveau supérieur ;
4. à prendre des mesures, par la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux appropriés ou par d'autres moyens, et sous réserve des conditions arrêtées dans ces accords, pour assurer :
  - a. l'égalité de traitement entre les nationaux de chacune des Parties et les ressortissants des autres Parties en ce qui concerne les droits à la sécurité sociale, y compris la conservation des avantages accordés par les législations de sécurité sociale, quels que puissent être les déplacements que les personnes protégées pourraient effectuer entre les territoires des Parties ;
  - b. l'octroi, le maintien et le rétablissement des droits à la sécurité sociale par des moyens tels que la totalisation des périodes d'assurance ou d'emploi accomplies conformément à la législation de chacune des Parties. »

**L'ARTICLE 14 DE LA CSE** sur le droit au bénéfice des services sociaux stipule que « *En vue d'assurer l'exercice effectif du droit à bénéficier des services sociaux, les Parties s'engagent :*

1. *à encourager ou organiser les services utilisant les méthodes propres au service social et qui contribuent au bien-être et au développement des individus et des groupes dans la communauté ainsi qu'à leur adaptation au milieu social ;*
2. *à encourager la participation des individus et des organisations bénévoles ou autres à la création ou au maintien de ces services. »*

**L'ARTICLE 23 DE LA CSE** couvre le droit des personnes âgées à une protection sociale.

**L'ARTICLE 30 DE LA CSE** reconnaît le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Plusieurs **Objectifs de développement durable** englobent des cibles spécifiques :

**Objectif 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, comme stipulé plus particulièrement par la cible 3 : « *Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. »*

**Objectif 3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, comme stipulé plus particulièrement par la cible 8 : « *Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. »*

**Objectif 4** : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, tel que visé plus particulièrement par la cible 1 : « *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité en les dotant d'acquis véritablement utiles »* ; la cible 2 : « *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire »* ; et la cible 3 : « *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient un accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. »*

**Objectif 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, tel que visé plus particulièrement par la cible 4 : « *Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaires, salarial et dans le domaine de la protection*

sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité. »

L'accès à des services abordables et de qualité, tels que l'éducation, les soins de santé, le logement et l'aide sociale, ainsi qu'une aide au revenu adéquate et des marchés de l'emploi inclusifs, sont les pierres angulaires de politiques d'inclusion active efficaces.

L'accès aux services est un droit fondamental. Les **allocations et les services universels** devraient couvrir les besoins fondamentaux : toutes les personnes dans le pays devraient y avoir accès de la même manière. Alors que l'accès devrait être universel, les niveaux des prestations peuvent varier en fonction, par exemple, de la composition de la famille et du niveau de revenus de celle-ci.

Les autorités publiques sont responsables de la protection des droits sociaux, ainsi que de la réglementation et de l'organisation de la **prestation des services**. Ceci englobe le cadre légal relatif aux normes de qualité (en ce compris les conditions de travail). L'état devrait offrir/organiser les services, si aucune initiative privée n'est disponible (avec ou sans but lucratif). Lorsque des initiatives privées sont disponibles, la liberté de choix des prestataires devrait être garantie et les autorités publiques devraient contrôler la concurrence loyale entre les prestataires. Afin d'y parvenir, le régulateur d'état et les prestataires publics potentiels (agences) devraient être des organes séparés.

Il est nécessaire de garantir que la structure, l'organisation, le fonctionnement, le financement et l'accès aux **systèmes de protection sociale** sont conçus de telle sorte qu'ils contribuent efficacement à la réduction de la pauvreté. La recommandation (n° 202) de l'OIT sur les planchers de protection sociale réaffirme le rôle critique de la protection sociale afin de garantir progrès, relance économique, ainsi que plus d'égalité et de justice sociale dans la société. C'est pourquoi, les dépenses consacrées au système de sécurité sociale doivent être considérées comme un investissement dans/pour la société, et non comme un coût.

Les prestations universelles devraient être complétées par des **prestations ciblées et soumises à conditions de ressources**, destinées à aider les groupes de personnes vulnérables à sortir de situations de pauvreté. De telles mesures incluent des services de conseil et des prestations financières. Les autorités devraient aspirer à basculer graduellement d'un **universalisme sélectif** (p.ex. les allocations familiales pour tous ceux qui ont des revenus inférieurs à certains niveaux) vers un **universalisme progressif**.

Des **mesures d'urgence** devraient fournir un filet de sécurité pour les personnes qui se retrouvent sans aucune autre allocation. Le filet de sécurité devrait être d'un même niveau pour tous. Les mesures d'urgence sont temporaires, éligibles pour tous, pendant toute la période au cours de laquelle les bénéficiaires n'ont pas accès aux mesures universelles et/ou ciblées, nécessaires pour vivre dans la dignité.

## LES PRATIQUES PROMETTEUSES DE CARITAS

Cette section décrit quelques exemples pratiques de projets Caritas et indique comment les recommandations peuvent être traduites en mesures politiques couronnées de succès en vue de mécanismes de solidarité équitables, justes et efficaces.

### Fa Bene

Caritas Turin, Italie

#### Ce qui est proposé

« *Fa bene* » est un projet pilote, créé et lancé par un réseau d'associations, d'architectes et de créateurs, de coopératives, de marchands et de citoyens qui partagent une même idée simple : ceux qui font leurs achats sur certains marchés locaux à Turin peuvent acheter davantage de denrées alimentaires et les offrir aux personnes n'ayant pas les moyens d'acheter des produits frais et de qualité. En outre, à la fin de chaque journée, les marchands donnent leur stock d'inventus. La nourriture collectée est distribuée et livrée à vélo dans les familles répertoriées par les services sociaux comme étant dans le besoin. En échange, les bénéficiaires des colis alimentaires contribuent à leur tour en s'engageant dans le cadre de services communautaires.

#### Objectif

Permettre l'accès à une alimentation saine et mettre des chômeurs de plus de 50 ans au travail.

#### Résultat

Parmi les travailleurs permanents de « *Fa bene* », il y a de nombreuses personnes de plus de 50 ans réinsérées dans la vie active. Leurs expériences sont des exemples d'« inclusion » et de « cohésion » sociale simultanément, dans un environnement accueillant et encourageant le changement et l'adaptation.

### Aide à l'emploi

Secours Catholique – Caritas France

#### Ce qui est proposé

Ce programme du Secours Catholique propose une aide aux chômeurs à la recherche d'un nouvel emploi. Il y a 50 équipes « d'aide à l'emploi » partout en France, composée de bénévoles. Parmi elles, dix proposent une aide collective en plus d'une aide à l'emploi personnalisée. L'aide collective est proposée en combinaison avec l'aide personnalisée et tend à réduire les sentiments de désespoir et de solitude, très présents chez les personnes sans emploi. L'aide personnalisée est basée sur l'écoute, le soutien en

vue d'acquiescer une plus grande confiance en soi et l'assistance dans les procédures administratives en vue de décrocher un emploi. Les activités proposées sont, par exemple, des ateliers informatiques dans le but de rédiger un curriculum vitae et de répondre à des offres d'emploi, des aides en matière de transport pour les demandeurs d'emploi qui doivent se déplacer en vue d'un entretien d'embauche, etc.

#### Objectif

Le programme contribue à augmenter la confiance en soi et la motivation personnelle, grâce à l'effet du soutien de groupe.

#### Résultat

Grâce à ce programme, les bénéficiaires ont tendance à se sentir moins seuls, ce qui leur permet d'avoir davantage confiance en eux, d'être motivés dans leur recherche d'un emploi et de trouver un emploi.

### Le Projet Elpis

Caritas Grèce

#### Ce qui est proposé

Le Projet Elpis fournit une aide à 650 familles pauvres dans différentes régions de Grèce, en distribuant tous les mois des colis alimentaires. Le projet est financé par Caritas Italie, Caritas Espagne, Caritas France et Catholic Relief Services (CRS) et est mis en œuvre par Caritas Grèce en collaboration avec Caritas Europa.

#### Objectif

Le principal objectif du Projet Elpis (« *Elpis* », signifie espoir) est de contribuer à réduire les conséquences de la crise économique en Grèce parmi les personnes victimes de pauvreté et d'exclusion sociale.

#### Résultat

Le projet s'attaque à la situation de pauvreté extrême, tant des citoyens grecs que des migrants, qui n'ont pas ou peu d'accès à une alimentation et une nutrition de base. L'assistance sociale, combinée à la distribution de colis alimentaires, permet aux personnes d'explorer des manières d'échapper à leur situation vulnérable de pauvreté en identifiant leurs forces.

Photo: Elodie Perriot, Secours Catholique - Caritas France





Photo: Caritas Suisse

## CARITAS RECOMMANDE

Sur la base des défis présentés ci-dessus, cette section dresse la liste des recommandations spécifiques au pilier de la protection sociale du modèle social de Caritas.

- **Veiller à avoir une couverture sociale complète au niveau national**, couvrant l'ensemble des besoins vitaux de l'ensemble des personnes résidant dans le pays.
- Garantir l'accès universel aux **services sociaux** et un accès convivial aux prestations sociales.
- Informer les résidents de leurs droits sociaux et de leur droit aux prestations.
- Veiller à ce que les résidents aient accès à l'assistance afin d'appliquer leurs droits sociaux.
- Investir dans **l'éducation et les soins à la petite enfance**, garantissant à tout le moins un accès gratuit à l'enseignement primaire et secondaire, dont des allocations/bourses scolaires soumises à conditions de ressources, empêchant/diminuant le décrochage scolaire précoce.
- Fournir des **soins à domicile** adéquats, en ce compris le travail de soins effectué par les membres de la famille, en vue d'empêcher ou de reporter l'institutionnalisation. Les maisons de soins pour les personnes âgées doivent répondre aux normes de qualité et doivent être surveillées sur une base régulière.
- Garantir l'accès opportun, soumis à conditions de ressources, à un **logement social de qualité, approprié et abordable**.
- Investir dans les soins de santé préventifs et garantir des prestations de **soins de santé accessibles et abordables**.
- Garantir des **allocations de chômage**, soumises à conditions de ressources, pour les personnes temporairement au chômage, en combinaison avec des mesures en vue de leur réinsertion sur le marché de l'emploi, telles que (re)formations, conseils à l'emploi, cours de langue, etc.
- Garantir un **revenu minimum**, soumis à conditions de ressources, supérieur au seuil de pauvreté.
- Calculer les droits à pension dans le cadre des **régimes de retraite publics** sur la base du nombre de journées/années travaillées, avec un niveau minimum et maximum, ainsi qu'en prenant en considération les périodes d'inactivité pour des raisons de travail de soins familiaux.
- Créer un cadre fiscal pour **promouvoir les régimes de retraite publics complémentaires**.
- Veiller à un financement suffisant et durable de la protection sociale, en **finançant des régimes de protection sociale par le biais de la taxation de l'ensemble des sources de revenus**, pas seulement celles issues du travail, et sans pression en raison de la récession financière, de la crise économique ou du vieillissement démographique.
- Ratifier la **Charte sociale européenne** et l'ensemble de ses dispositions, ainsi que le **mécanisme de réclamations collectives**.

# Principales recommandations politiques en vue de modèles sociaux résilients

## 1.

### LES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA FAMILLE, CELLULE VITALE DE LA SOCIÉTÉ ET PRINCIPAL FILET DE SÉCURITÉ

- Garantir le droit à la vie de famille : **faciliter l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle** et soutenir les familles en offrant :
  - > des **allocations familiales** mensuelles – adopter une approche universelle quant aux allocations familiales ; les familles à faibles revenus devraient bénéficier d'allocations familiales supérieures ;
  - > des infrastructures d'accueil pour les enfants suffisantes et abordables ;
  - > des services de conseils familiaux.
- Permettre, soutenir et reconnaître la valeur du **travail de soins familiaux** en :
  - > garantissant le droit légal à un congé de maternité d'au moins 15 semaines, ainsi qu'à un congé parental d'au moins 6 mois ;
  - > autorisant un nombre de jours par an de congé spécial pour permettre le travail de soins familiaux (pour les enfants, les personnes âgées, les malades) ;
  - > garantissant un revenu minimum pendant les périodes d'absence pour travail de soins de plus longue durée ;
  - > considérant le temps consacré au travail de soins comme étant éligible pour le calcul des droits à pension.
- **Réévaluer les systèmes fiscaux** afin qu'ils soient favorables à la famille et progressifs (redistribution des richesses des riches aux pauvres), tenant compte de la contribution des familles à la société, de par leur nature intergénérationnelle, en offrant une compensation financière sous forme de réduction d'impôts ou de crédit.
- Évaluer l'impact des initiatives politiques prévues dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et des politiques de soins de santé sur la situation des familles, plus particulièrement les familles à faibles revenus, sous forme d'**évaluations de l'impact familial**.

## 2.

### LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX MARCHÉS DE L'EMPLOI INCLUSIFS – RECONNAISSANT LA VALEUR DU TRAVAIL ET LA CONTRIBUTION DES PERSONNES À LA SOCIÉTÉ

- Protéger les **droits de tous les travailleurs** et lutter contre l'exploitation, par exemple, de travailleurs sans papier.
- Établir un **revenu minimum adéquat**.
- Garantir une égalité des salaires entre hommes et femmes – un salaire égal pour un travail égal.
- Améliorer la **sécurité d'emploi** en limitant l'utilisation des contrats à court terme.
- Introduire des mesures en vue de soutenir la **transition** entre l'éducation et le marché de l'emploi (emploi des jeunes), c'est-à-dire en encourageant le lien entre les programmes scolaires et les compétences requises sur le marché de l'emploi.
- Offrir des services d'orientation professionnelle, en facilitant la participation sur le marché de l'emploi, plus particulièrement pour les migrants nouvellement arrivés, et la transition entre les emplois.
- Faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications acquises à l'étranger.
- Réduire le chômage de longue durée en créant des **parcours de réinsertion** et en valorisant les compétences.
- Réduire le fossé entre l'âge légal et effectif de la retraite, en adaptant le contenu des emplois aux besoins des travailleurs plus âgés.
- Soutenir l'emploi dans les organisations à but non-lucratif et les entreprises sociales, en faisant appel à leur potentiel de création d'emploi.
- Éliminer les pratiques discriminatoires qui dressent des barrières.



### 3.

#### LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE

- **Veiller à avoir une couverture sociale complète au niveau national**, couvrant l'ensemble des besoins vitaux de l'ensemble des personnes résidant dans le pays.
- Garantir l'accès universel aux **services sociaux** et un accès convivial aux prestations sociales.
- Informer les résidents de leurs droits sociaux et de leur droit aux prestations.
- Veiller à ce que les résidents aient accès à l'assistance afin d'appliquer leurs droits sociaux.
- Investir dans **l'éducation et les soins à la petite enfance**, garantissant à tout le moins un accès gratuit à l'enseignement primaire et secondaire, dont des allocations/bourses scolaires soumises à conditions de ressources et empêchant/diminuant le décrochage scolaire précoce.
- Fournir des **soins à domicile** adéquats, en ce compris le travail de soins effectué par les membres de la famille, en vue d'empêcher ou de reporter l'institutionnalisation. Les maisons de soins pour les personnes âgées doivent répondre aux normes de qualité et doivent être surveillées régulièrement.
- Garantir l'accès opportun, soumis à conditions de ressources, à **un logement social de qualité, approprié et abordable**.
- Investir dans les soins de santé préventifs et garantir des prestations de **soins de santé accessibles et abordables**.
- Garantir des **allocations de chômage**, soumises à conditions de ressources, pour les personnes temporairement au chômage, en combinaison avec des mesures en vue de leur réinsertion sur le marché de l'emploi, telles que (re)formations, conseils à l'emploi, cours de langue, etc.
- Garantir un **revenu minimum**, soumis à conditions de ressources, supérieur au seuil de pauvreté.
- Calculer les droits à pension dans le cadre des **régimes de**

**retraite publics** sur la base du nombre de journées/années travaillées, avec un niveau minimum et maximum, ainsi qu'en prenant en considération les périodes d'inactivité pour des raisons de travail de soins familiaux.

- Créer un cadre fiscal pour **promouvoir les régimes de retraite publics complémentaires**.
- Veiller à un financement suffisant et durable de la protection sociale, en **finançant des régimes de protection sociale par le biais de la taxation de l'ensemble des sources de revenus**, pas seulement celles issues du travail, et sans être mis sous pression suite à la récession financière, à la crise économique ou au vieillissement démographique.
- Ratifier la **Charte sociale européenne** et l'ensemble de ses dispositions, ainsi que le **mécanisme de réclamations collectives**.

## 4.

### LES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AUX AUTORITÉS NATIONALES

- Garantir la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et des ONG défendant leurs intérêts, par le biais d'une analyse sociale, d'un développement de politique sociale et de surveillance et d'évaluation des mesures politiques.
- Protéger les droits sociaux fondamentaux en les intégrant sous forme de droits humains dans les constitutions nationales ; rendre la Charte sociale européenne et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels contraignants et exécutoires.
- Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'emploi, tenant compte des Objectifs de développement durable – incluant des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté et en faveur de l'emploi – ainsi que des mesures visant à atteindre les objectifs et un budget pour leur mise en œuvre.
- Inclure l'égalité entre les hommes et les femmes comme étant une priorité transversale dans la stratégie nationale.
- Développer des mesures ciblées complémentaires pour des groupes-cibles spécifiques, telles que des mesures d'insertion pour les migrants et les réfugiés.
- Améliorer la capacité des stabilisateurs automatiques.
- Calculer les budgets de référence, conformément à une méthodologie commune, en sus du taux de risque de pauvreté, afin d'établir le niveau adéquat des revenus de remplacement et des prestations sociales.

## 5.

### LES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AUX INSTITUTIONS DE L'UE

- Garantir la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et des ONG défendant leurs intérêts, par le biais d'une analyse sociale, d'un développement de politique sociale et de surveillance et d'évaluation des mesures politiques.
- Renforcer l'engagement en vue de réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté visé par la stratégie Europe 2020 et sa corrélation avec l'Agenda 2030, c'est-à-dire la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.
- Garantir la complémentarité entre les fonds structurels, le Fond social européen et le FEAD.
- Soutenir les États membres dans la réforme de leurs systèmes de protection sociale à la lumière des recommandations susmentionnées.
- Utiliser la clause de flexibilité du Pacte de stabilité et de croissance, permettant aux États-membres de l'UE d'exempter l'investissement social du calcul des dépenses budgétaires nationales, au moins jusqu'en 2020, plus particulièrement pour l'investissement dans l'enfance : l'éducation et les soins à la petite enfance, l'enseignement officiel et le soutien à la famille.
- Établir un outil unifié au niveau de l'UE, soumis à conditions de ressources (un ensemble d'indicateurs multidimensionnels du bien-être et de la pauvreté).
- Promouvoir la recherche dans les domaines apparentés, par le biais des programmes FP 7 – Horizon 2020, afin de fournir des orientations basées sur des preuves et ainsi de réformer les systèmes de protection sociale en vue d'une plus grande justice sociale.

## Conclusion

Le modèle social de Caritas propose un cadre pour une approche intégrée en vue de générer et d'améliorer le bien-être des personnes et de la société dans laquelle elles vivent. Les politiques relatives à la famille, aux marchés de l'emploi et à la protection sociale sont interdépendantes et les unes peuvent renforcer les résultats positifs des autres. Ceci requiert toutefois une vision de la société qui va au-delà des préoccupations politiques et budgétaires à court terme.

En effet, faire des économies dans un domaine politique peut immédiatement contribuer à un budget mieux équilibré, cette année ou l'année prochaine, mais cela risque aussi d'imposer une énorme charge supplémentaire sur le budget de l'état dans 10 ou 15 ans. Les dépenses sociales devraient être abordées et reconnues comme étant un investissement social. Proposer un taux de couverture supérieur ou relever le revenu minimum à un niveau suffisant, augmentera le budget de l'état cette année, mais le retour sur investissement sera beaucoup plus important sur une période de 10, 15 ou 20 ans. De tels investissements contribueront non seulement à réduire l'inégalité, la pauvreté et l'exclusion sociale, mais permettront également d'avoir une

économie plus performante, de diminuer les tensions sociales et de réduire les coûts. Ceci permettra aux autorités de garder le budget de l'état en équilibre, tout en contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable et au respect des obligations sociales légales internationales du pays, telles que consacrées dans la Charte sociale européenne, la Charte des droits fondamentaux et d'autres conventions internationales.

Un pays, une société, ne peut pas se permettre de maintenir des inégalités. Les coûts sociaux et économiques sont trop lourds et font porter la charge sur les générations futures. Réduire la pauvreté et l'inégalité requiert une vision à long terme. Les décideurs politiques ayant la capacité de développer une telle vision et d'agir en conséquence sont de véritables leaders. Ils défendent et promeuvent le bien commun, ainsi que les orientations politiques qui créent la cohésion et la résilience dans la société. Nous espérons que cette publication puisse être une source d'inspiration et d'orientation dans leurs efforts visant à devenir les constructeurs de la solidarité et de la cohésion sociale. Ce faisant, les états feront des progrès décisifs dans la promotion du développement humain intégral.

*Photo: Caritas Autriche*





Photo: Caritas Suisse

# Notes finales

- 1 *Evangelii Gaudium* (EG), 218.
- 2 EG, 202.
- 3 EG, 204.
- 4 Voir Annexe III – Liste de références.
- 5 Plus d'informations à propos du modèle analytique sur <http://www.caritas.eu/sites/default/files/zeropovertya-ben.pdf> - pp. 7-8.
- 6 Conseil de l'Europe, Charte sociale européenne révisée, 1996, Art. 30 – Droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 7 Charte des droits fondamentaux de l'UE, Art. 34, 3.
- 8 Rapport de suivi de la crise pour l'année 2015 de Caritas Europa, Poverty and Inequalities on the Rise, [http://www.caritas.eu/sites/default/files/caritascri-sisreport\\_2015\\_en\\_final.pdf](http://www.caritas.eu/sites/default/files/caritascri-sisreport_2015_en_final.pdf).
- 9 Caritas Europa, Pauvreté en Europe (2001).
- 10 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, préambule <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>
- 11 Jonathan D. Ostry, Andrew Berg, Charalambos G. Tsangarides, 2014, note de discussion interne du FMI Redistribution, Inequality, and Growth.
- 12 Caritas Europa, L'avenir de l'État-providence (2013), pp. 339-347.
- 13 Caritas Europa, L'avenir de l'État-providence (2013).
- 14 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ibid.
- 15 [http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_en.pdf)
- 16 <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168007cf93>
- 17 <http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>
- 18 L'Institut scientifique belge de la santé publique (2015) a récemment calculé qu'environ 860.000 personnes en Belgique sont impliquées dans des soins informels. Le nombre d'heures consacrées à ces soins représente plus de 150.000 emplois à temps plein. Le groupe principal de soignants informels est composé de 18% de femmes, âgées de 55 à 64 ans. Pour plus d'infos, surfez sur : <https://www.wiv-isp.be/news/Pages/L'aideinformellerepresenteplus-de150000emploisenBelgique.aspx>.
- 19 Principalement de l'Université de Denver, États-Unis.
- 20 Pape Benoît XVI, Caritas in Veritate, 2009, N° 25.
- 21 Ibid., N° 63.
- 22 [http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_en.pdf)
- 23 <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168007cf93>
- 24 [http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_en.pdf)
- 25 <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168007cf93>
- 26 <http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>

# Annexe I

## Aperçu des recommandations de Caritas

Ce tableau représente une analyse effectuée par Caritas Europa dans le but de souligner les thèmes importants pour lesquels une législation européenne existe, tout en les comparant à la protection éventuellement disponible après mise en œuvre efficace des Objectifs de développement durable. Il est particulièrement intéressant de souligner le manque de mesures protectrices ou de législation, ce qui indique qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser la vision du modèle social européen de Caritas Europa.

CARITAS EUROPA RECOMMANDE	CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE	CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UE	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<b>PILIER 1</b>			
<b>Soutenir les familles et faciliter l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle</b>	Art 8; Art 16	Art 9; Art 33	–
<b>Reconnaître le travail de soins familiaux</b>	Art 27	Art 33	Objectif 5
<b>Taxation favorable à la famille</b>	–	Art 33	–
<b>Évaluation de l'impact familial</b>	Art 16	Art 33	–
<b>PILIER 2</b>			
<b>Protection des droits des travailleurs</b>	Art 1; Art 2	Art 15; 27; 28; 33	Objectif 1; Objectif 8
<b>Établir un revenu minimum</b>	Art 4; Art 30	Art 31	Objectif 8; Objectif 10 – cible 4
<b>Garantir une égalité des salaires</b>	Art 20; Art 27	Art 23	Objectif 8
<b>Améliorer la sécurité d'emploi</b>	Art 27	Art 15; Art 30	Objectif 8
<b>Soutenir les transitions</b>	Art 1, Art 30	Art 14; Art 32	–
<b>Fournir des conseils à l'emploi</b>	Art 1	Art 15	–
<b>Reconnaître les qualifications étrangères</b>	–	Art 15 – 3	–
<b>Mettre en œuvre des parcours de réinsertion</b>	Art 9, Art 10, Art 13	Art 14; Art 29	Objectif 4
<b>Adapter les emplois aux besoins des travailleurs plus âgés</b>	–	Art 29	–
<b>Soutenir l'emploi dans le secteur à but non lucratif</b>	–	–	Objectif 8
<b>Mettre fin à la discrimination</b>	Art 27	Art 23	Objectif 5

**CARITAS EUROPA RECOMMANDE**
**CHARTRE SOCIALE  
EUROPÉENNE**
**CHARTRE DES DROITS  
FONDAMENTAUX DE L'UE**
**OBJECTIFS DE DÉVELOP-  
PEMENT DURABLE**
**PILIER 3**

<b>Garantir la couverture de sécurité sociale</b>	Art 12; Art 23	Art 34	Objecif 1 – cible 3
<b>Garantir l'accès aux services sociaux</b>	Art 14	Art 34	–
<b>Informier quant aux droits sociaux et aux prestations</b>	Art 14	Art 34	Objecif 1 – cible 3
<b>Garantir l'accès à l'aide juridique</b>	Art 16; Art 17	Art 34	–
<b>Investir dans la petite enfance et les soins</b>	Art 17	Art 36	Objecif 4 – cible 2
<b>Fournir des soins à domicile</b>	Art 13; Art 23	Art 36	–
<b>Garantir l'accès au logement social</b>	Art 31	Art 34	–
<b>Garantir la prestation des soins de santé</b>	Art 11	Art 35	Objecif 3 - cible 8
<b>Garantir les allocations de chômage</b>	Art 12	Art 34 – 1	Objecif 1
<b>Garantir un revenu minimum</b>	Art 12	Art 34 – 3	Objecif 1
<b>Garantir des retraites décentes</b>	Art 23	Art 34 – 1	Objecif 1
<b>Garantir le financement durable de la protection sociale</b>	–	–	–

## Annexe II

### La vision de l'Europe<sup>1</sup> de Caritas Europa

**L**es citoyens en Europe vivent dans un environnement de paix, de liberté et de solidarité, où les droits humains et sociaux sont pleinement respectés et où chaque personne, famille et communauté est responsabilisée en vue de s'épanouir.

L'Europe défend une communauté de valeurs, où – avec un profond respect pour la diversité – les personnes vivent et interagissent ensemble dans un esprit de service mutuel<sup>2</sup>, construisant la maison commune de l'Europe, laquelle tourne autour du caractère sacré de la personne humaine et qui s'occupe, défend et protège chaque homme et chaque femme<sup>3</sup>. Il existe une compréhension profonde et une pratique de cohésion sociale en Europe, entre le nord et le sud, entre l'est et l'ouest.

La voix des pauvres et les organisations défendant leurs intérêts sont renforcées, contribuant ainsi à une société plus inclusive. Une société civile solide participe pleinement au dialogue officiel avec l'état et le monde économique. L'Église en Europe – ainsi que Caritas – dans un œcuménisme chrétien renouvelé et en dialogue avec d'autres religions, aime, sert et accompagne la société, jetant un pont permettant la rencontre et le dialogue entre toutes les personnes de bonne volonté. Une économie plus humaine réduit les inégalités, prévient l'exploitation et offre un emploi pour tous. L'intégration des migrants est basée sur le dialogue, ainsi que sur les droits et les responsabilités partagés. L'état garantit la protection sociale pour tous, en priorité pour les plus faibles dans nos sociétés.

L'Europe est une société ouverte sur le monde et en dialogue permanent avec d'autres régions dans le monde. L'Europe prend soin de la maison mondiale commune et partage des responsabilités pour le bien de la planète entière, étant préparée et prête à répondre aux crises humanitaires et à contribuer au développement durable des personnes et des communautés dans d'autres parties du monde et en partenariats avec les acteurs locaux.

---

<sup>1</sup> *Cadre stratégique de Caritas Europa 2020.*

<sup>2</sup> *Allocution du Pape François au Conseil de l'Europe du 25.11.2014.*

<sup>3</sup> *Allocution du Pape François au Parlement européen du 25.11.2014.*



# Annexe III

## Liste de références

Caritas Europa 2010, *Poverty among Us, Analytical and Empirical Reporting on the Root Causes of Poverty in Europe and what Caritas does about it*. <http://www.caritas.eu/sites/default/files/zeropovertya-ben.pdf>

Robert Urbé (ed.), 2013, *L'avenir de l'État-providence, une étude comparative des pays de l'UE*, [http://www.caritas.eu/sites/default/files/publication\\_caritas\\_europa\\_-\\_future\\_welfare\\_state\\_0.pdf](http://www.caritas.eu/sites/default/files/publication_caritas_europa_-_future_welfare_state_0.pdf)

Rapport de suivi de la crise 2015 de Caritas Europa, *Poverty and Inequalities on the Rise*, [http://www.caritas.eu/sites/default/files/caritascrisisreport\\_2015\\_en\\_final.pdf](http://www.caritas.eu/sites/default/files/caritascrisisreport_2015_en_final.pdf)

Caritas Europa 2016, *Mettre fin à la pauvreté en Europe : nos solutions pour y parvenir*, <http://caritascares.eu/pdf/Caritas-Cares-2016.pdf>

OCDE, mai 2016, *Can Investments in Social Protection Contribute to Subjective Well-being? Une analyse transnationale*.

ECSE, 2015, Bernd Schlueter (rapporteur), *Opinion on Principles for Effective and Reliable Welfare Provision Systems*, <http://www.eCSE.europa.eu/?i=portal.en.soc-opinions.34485>

Indice européen de progrès social, [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/information/maps/social\\_progress](http://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/maps/social_progress)

Jonathan D. Ostry, Andrew Berg, Charalambos G. Tsangarides, 2014, note de discussion interne du FMI, *Redistribution, Inequality, and Growth*

Fiorenza Lipparini, Seva Phillips, Filippo Addarii, Indy Johar, avril 2015, *MAKING IMPACT REAL: Encouraging investment into social infrastructure and public good to stimulate the European economy*, <http://youngfoundation.org/wp-content/uploads/2015/10/MakingImpactReal.pdf>

Olivier De Schutter (coord.), 2010, *La Charte sociale européenne : une constitution sociale pour l'Europe*.

Denis Bouget, Hugh Frazer, Eric Marlier, Sebastiano Sabato and Bart Vanhercke, avril 2015, *Social Investment in Europe - A study of national policies*.

A. Bonilla García and J.V. Gruat, OIT, 2003, *Protection sociale : investir à toutes les étapes du cycle de vie pour la justice sociale, la réduction de la pauvreté et le développement durable*.

Joan Muyskens, Centre of Full Employment and Equity, 2015, *Inclusive Labour Market: a role for Job Guarantee*



« l'injustice n'est pas invincible. »

*Pape François, Laudato Si' 74 (2015)*





Rue de la Charité 43  
1210 Brussels - Belgium

Tel. +32 (0)2 280 02 80

[info@caritas.eu](mailto:info@caritas.eu)  
[www.caritas.eu](http://www.caritas.eu)

[caritascare.eu](http://caritascare.eu)